

MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

PROJET D'AMELIORATION DES COMPETENCES, DE
L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'EMPLOI DES JEUNES
(PACE)



FINANCEMENT: BAD

PACE - YEIB-CI

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°01/PACE -YEIB-CI/BAD/2026
SELECTION D'UN EXPERT INTERNATIONAL EN APPUI
INSTITUTIONNEL A LA SG-PME POUR LE DEPLOIEMENT DE LA
GARANTIE FINANCIERE AU PROFIT DES JEUNES ENTREPRENEURS

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population active totale en Côte d'Ivoire est d'environ 10,95 millions de personnes, et composée majoritairement d'hommes, représentant 52,2% de la population totale, soit environ 15,34 millions d'hommes, contre 47,8% de femmes, soit environ 14,04 millions de femmes. 74% de la population en âge de travailler a moins de 40 ans. La franche de la population en emploi est essentiellement constituée de jeunes à 70%. Il n'en demeure pas moins, que beaucoup de jeunes en âge de travailler (37%) ne soient pas encore actifs sur le marché de l'emploi. Doter cette jeunesse des compétences nécessaires pour saisir les opportunités dans l'emploi salarié et l'entrepreneuriat, permettrait au pays de tirer profit de son dividende démographique. Les jeunes et les femmes se tournent de plus en plus vers l'entrepreneuriat (Dalberg, 2024), ce qui est une opportunité pour la réussite de ce projet.

C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un appui du Groupe de la Banque Africaine de Développement à travers le Projet d'Amélioration des Compétence, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi des Jeunes (PACE).

L'objectif du guichet sera de faciliter l'accès au crédit des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) ivoiriennes cibles d'un mécanisme de Garantie Individuelle sur les crédits éligibles accordés à ces entreprises par les institutions financières participantes (IFP) de façon à contribuer au développement de l'activité économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

En vue de l'opérationnalisation du YEIB CI Volet Garantie, que la SGPME sollicite le recrutement d'un consultant individuel.

Le présent avis à manifestation d'intérêt est publié à l'effet de solliciter les dossiers de candidatures auprès de consultants individuels qualifiés en vue d'en sélectionner un pour la réalisation de la mission.

II – OBJECTIF DE LA MISSION

Cette étude s'inscrit dans un objectif global qui constitue un **appui institutionnel à la SG-PME pour le déploiement de la garantie financière au profit des jeunes entrepreneurs.**

Pour l'atteinte de cet objectif, le consultant devra :

- Le Consultant Individuel (CI) apporte une aide à la SGPME dans l'opérationnalisation quotidienne du mécanisme de Garantie à mettre en place. En particulier, il s'agit d'aider à mettre en place un manuel de Gestion du mécanisme de garantie, un manuel opérationnel et mettre en œuvre le manuel de procédures établi pour la gestion de la garantie; Recensement des activités quotidiennes de gestion du Fonds de Garantie à chaque étape de traitement : inscription des crédits sur la garantie, traitement des réclamations et paiement, suivi des montants recouverts, suivi des conditions de respect du programme, suivi et optimisation des placements, etc.
- Le Consultant Individuel contribuera à établir avec les Institutions Financières les conditions d'éligibilité des clients et des crédits à la garantie. Il déterminera les conditions d'appel en garantie et d'indemnisation aux IFP à la suite de ces appels ;

- Le Consultant Individuel outillera la SGPME sur la responsabilité sociale des entreprises afin qu'il assure le respect du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet d'Inclusion Financière liées au projet ;
- Le Consultant Individuel assistera dans la préparation des appels à manifestation d'intérêt pour les Institutions Financières intéressées à participer aux guichets de la Garantie Partielle de Portefeuille et de la Garantie Individuelle. Il assistera dans la sélection des Institutions Financières qui participeront au mécanisme de Garantie.
- Le Consultant Individuel assistera dans la négociation/rédaction des conventions-cadres qui devront être conclues avec les Institutions Financières Participantes ;
- Le Consultant Individuel contribuera à la rédaction des termes de références pour le recrutement des auditeurs, à la rédaction des documents d'appel à manifestation d'intérêt et au recrutement un peu plus tard du ou des Cabinets pour l'accompagnement de la SGPME dans ce projet YEIB CI.
- Le Consultant Individuel aidera la SGPME dans la mise en place de « stop losses » de façon à contribuer à la pérennité du fonds de garantie ;
- Le Consultant Individuel préparera avec la SGPME les demandes de déblocage des dotations pour le guichet ;
- Le Consultant Individuel observera le fonctionnement de la garantie identifiera des difficultés/problèmes potentiels, suggérera des modifications dans le modus operandi et dans le manuel de procédures ;
- Le Consultant Individuel travaillera en collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet YEIB de la BAD.

III – LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant fournira :

- Un rapport d'assistance au démarrage de la Garantie ;
- Un plan de formation validé par la SGPME et UGP
- Des rapports périodiques sur l'assistance technique réalisée,
- Des rapports de formation, comprenant le curriculum de formation ainsi qu'une annexe rédigée par chaque agent indiquant en quoi la présence de l'Assistant Technique a permis d'améliorer sa capacité à développer ou à suivre le portefeuille.

IV – CALENDRIER D'EXECUTION

La prestation du Consultant se fera sur une période de douze (12) mois à la SGPME répartie comme suite :

- Une mission terrain de 66 homme/jours sur 90 jours
- Une mission terrain de 66 homme/jours sur 90 jours
- Une mission d'assistance en ligne de 30 homme/jour en raison de 10 par mois sur trois (3) mois (90 jours)

V – PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra :

- Avoir un diplôme d'études supérieures (Bac+ 5) en finance, économie, droit des affaires, gestion ou tout autre domaine pertinent et d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le secteur financier ;
- Avoir une bonne connaissance des mécanismes de garantie de crédit en général ;
- Avoir géré un fonds de garantie pour une période d'au moins cinq années.
- Avoir apporté une assistance technique à la mise en place d'un mécanisme de garantie et à son opérationnalisation.
- Avoir une bonne connaissance des questions de financement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), des Start up et primo emprunteurs, les femmes ;
- Avoir une bonne connaissance de l'analyse financière des établissements de crédit et des institutions de microfinance ;
- Avoir une connaissance de la réglementation bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- Avoir une connaissance de l'informatique.
- Avoir une maîtrise du français est essentielle

VI – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les consultants intéressés devront produire les informations sur leurs qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation de la mission, en soumettant un dossier de manifestation d'intérêt, en langue française, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies ou en version électronique comprenant :

- une lettre de manifestation d'intérêt signée adressée au Coordonnateur du Projet Youth Entrepreneurship Investment Bank Côte d'Ivoire (YEIB)
- un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission, avec mention de la liste des références de prestations similaires et d'expériences de missions comparables. Pour chaque référence, le candidat devra produire une attestation de bonne exécution en indiquant entre autres : (i) l'intitulé de la mission, (ii) le commanditaire (client) de la mission et ses contacts, (iii) le contenu de la mission et les tâches réalisées, (iv) le montant de la prestation, la période et le lieu d'exécution ;
- une copie des diplômes est requise sinon rejet du dossier de candidature.

VII- Grille d'évaluation des dossiers de candidatures

Critères	Note maximale
Diplômes	10
Diplôme universitaire de niveau Bac +5 minimum en finance, économie, droit des affaires, gestion ou tout autre domaine pertinent	10
<i>Non-respect des exigences : moins d'un BAC+5 0%</i>	
<i>Respect des exigences : BAC +5 80%</i>	
<i>Dépasse de manière significative les exigences : BAC + 5, et le doctorat 94%</i>	
<i>Dépasse de manière exceptionnelle les exigences : Plus d'un BAC +5, le doctorat et un ou des certificats de formation 100%</i>	
Expérience générale	15
Le consultant doit avoir au moins dix (10) années d'expérience générale dans le secteur financier	15
<i>Non-respect des exigences : moins de 10 années 0%</i>	
<i>Respect des exigences : 10 années 80%</i>	
<i>Dépasse marginalement les exigences : Entre 11-12 années 86%</i>	
<i>Dépasse de manière significative les exigences : 13-15 années 94%</i>	
<i>Dépasse de manière exceptionnelle les exigences : plus de 15 années 100%</i>	
Expériences spécifiques	75
Le consultant doit avoir géré un fonds de garantie sur une période d'au moins (5) cinq années	15
<i>Non-respect des exigences : moins de 5 années 0%</i>	

Respect des exigences : sur 5 années 80%	
Dépasse marginalement les exigences : sur 6-7 années 86%	
Dépasse de manière significative les exigences : 8-9 années 94%	
Dépasse de manière exceptionnelle les exigences : 10 années 100%	
le consultant doit avoir apporté une assistance technique à la mise en place d'un mécanisme de garantie et à son opérationnalisation	
Non-respect des exigences : moins d'une expérience 0%	
Respect des exigences : 1 expérience 80%	
Dépasse marginalement les exigences : 2 expériences 86%	
Dépasse de manière significative les exigences : 3-4 expériences 94%	
Dépasse de manière exceptionnelle les exigences : 5 expériences 100%	
Le consultant doit avoir une expérience des questions de financement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), des Start up et primo emprunteurs, les femmes	
Non-respect des exigences : moins d'une expérience 0%	
Respect des exigences : 1 expérience 80%	
Dépasse marginalement les exigences : 2 expériences 86%	
Dépasse de manière significative les exigences : 3-4 expériences 94%	
Dépasse de manière exceptionnelle les exigences : 5 expériences 100%	
Le consultant devra avoir une expérience en l'analyse financière des établissements de crédit et des institutions de microfinance	
Non-respect des exigences : moins d'une expérience 0%	
Respect des exigences : 1 expérience 80%	
Dépasse marginalement les exigences : 2 expériences 86%	
Dépasse de manière significative les exigences : 3-4 expériences 94%	
Dépasse de manière exceptionnelle les exigences : 5 expériences 100%	
Le consultant devra avoir une expérience ou doit avoir travaillé sur un projet utilisant la réglementation bancaire de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	
Non-respect des exigences : moins d'une expérience / projet 0%	
Respect des exigences : 1 expérience / projet 80%	
Dépasse marginalement les exigences : 2 expériences / projets 86%	
Dépasse de manière significative les exigences : 3-4 expériences / projets 94%	
Dépasse de manière exceptionnelle les exigences : 5 expériences / projets 100%	
Total des notes	100

Le score minimum requis pour être sélectionné est de 70 points sur 100. Le/la candidat(e) classé(e) premier(e) dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité(e) à négocier un contrat. Au cas où des consultant(e)s seront classé(e)s 1er ex-aequo, le/la candidat(e) ayant le plus grand nombre d'années d'expérience évalué pour le critère « *le consultant doit avoir géré un fonds de garantie sur une période d'au moins (5) cinq années* » sera sélectionné(e). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de le retenir sur la liste restreinte.

Les plis doivent être déposées, au plus tard **le mercredi 18 mars 2026 à 10 heures précises** à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé avec la mention « **Recrutement d'un consultant individuel pour l'appui institutionnel pour le recrutement d'un consultant individuel pour le déploiement du YEIB CI : volet garantie.** ». L'adresse de dépôt des dossiers de manifestation d'intérêts est la suivante :

Cellule de Coordination et de Suivi du Portefeuille des Projets et Programmes de la Banque Africaine de Développement (CCSPPP-BAD) Abidjan – Cocody II Plateaux Vallon, 3^{ème} tranche Villa 1745, Tél : 27 22 41 43 54

Par ailleurs, les consultants qui le désirent peuvent transmettre leur manifestation d'intérêt par mail à l'adresse suivante si.konan@commerce.gouv.ci ; en copie [abou yakro@yahoo.fr](mailto:abou_yakro@yahoo.fr) livhonse24@gmail.com

L'ouverture des plis se tiendra le même **mercredi 18 mars 2026 à 10 heures 30 minutes** à l'adresse citée plus haut.

VII – PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le Consultant individuel sera sélectionné suivant la méthode de sélection de consultant individuel par avis à manifestation d'intérêt conformément à la politique de passation des marchés des opérations financés par la Banque Africaine de Développement disponible à l'adresse : <http://www.afdb.org>

Le Coordonnateur de l'unité de Gestion du Projet

M. KONAN Silvère